

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 31 (1960)

Heft: 6

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est en Suisse que le taux de l'intérêt est le plus bas. — Le marché national de l'argent a été normalisé. La Banque Nationale, au cours de 1959, s'est préoccupée de prévenir une liquidité excessive de capitaux. Il n'a pas été nécessaire de conclure des accords avec les instituts de crédit. Comme le taux de l'intérêt est plus élevé à l'étranger que dans notre pays, des capitaux sont sortis de Suisse et ont empêché automatiquement des investissements imprudents. On craignait que les importantes disponibilités financières dont disposaient les banques ne provoquent une certaine inflation. Cela n'a pas été le cas. Le libre cours de l'argent en Suisse subit le jeu des forces du marché, mais permet de maintenir une politique monétaire saine. La hausse du taux de l'intérêt n'a été que très modérée et notre pays continue à détenir le record des taux les plus bas.

La Banque Nationale n'a pas jugé utile de majorer le taux de l'escompte, ce qui aurait augmenté les charges des débiteurs hypothécaires. On a préféré faciliter l'exportation des capitaux. C'est ainsi qu'on combat la politique de renchérissement.

Le plan suisse de réforme de l'OECE vu par l'« Economist ». — Pour le journal anglais « Economist », la Suisse est un champion de l'OECE.

L'effort des plus petits Etats européens pour ne pas abandonner ce qui a été atteint jusqu'ici en intégration est illustré par les propositions suisses relatives à l'avenir de l'OECE.

Selon l'« Economist », il n'est pas surprenant que les petits Etats tentent tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir le principe « un pays, une voix ». Plusieurs propositions suisses méritent la sympathie. L'idée, par exemple, que les décisions de l'OECE restent en vigueur jusqu'à ce que soient définitivement adoptées des décisions contraires, paraît absolument juste. De même, paraît équitable la proposition suisse selon laquelle même si certains partenaires tels que les USA désirent adopter un rythme plus lent, il soit loisible à d'autres pays d'adopter entre eux une collaboration plus étroite. L'idée d'une politique commune des importations plus libérales en provenance des pays sous-développés est excellente aussi bien en elle-même que comme prélude à un accord européen sur une base plus large. Il est vrai qu'il n'existe pas encore une véritable organisation à même de remplacer entièrement l'OECE. En revanche, quant à savoir si la Suisse a raison de vouloir résoudre dans ce cadre les problèmes politiques et économiques, c'est une autre question. Trop de politique s'y oppose. Il est d'ailleurs regrettable, selon l'« Economist » que les Suisses lient la défense de leur idée de l'OECE à un abandon de la demande américaine en faveur d'un effort commun d'aide économique aux pays sous-développés.

L'indice des prix de gros... — L'indice des prix de gros calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui mesure les variations de prix des principaux produits alimentaires

non travaillés ainsi que des principales matières premières et auxiliaires non transformées, s'inscrivait à 213,9 à fin mai 1960 (base 100 en août 1939), contre 214,3 à fin avril (— 0,2 %) et 211,7 un an auparavant (+ 1 %).

Le recul de l'indice général s'explique surtout par les baisses de prix qui ont été enregistrées sur les porcs, le froment importé, les fèves de cacao, les fruits oléagineux, le cuivre, le zinc, les fils de lin, la laine, l'huile de chauffage, les pommes de terre fourragères, etc.

... et des prix à la consommation. — L'indice suisse des prix à la consommation calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui mesure les variations des prix des principaux biens de consommation et services entrant dans le budget des salariés, s'inscrivait à 183,0 à la fin de mai 1960 (août 1939 = 100) contre 182,2 le mois précédent et 180,1 en mai 1959. Il a ainsi marqué, sur le mois précédent, une progression de 0,4 % due principalement aux prix des loyers qui ont été de nouveau relevés. L'influence sur l'indice général de la légère hausse saisonnière du prix des œufs et des fruits a été presque entièrement compensée par une diminution du prix de la viande de porc et de celui des combustibles solides et liquides.

L'indice des six groupes de dépenses s'établissait comme il suit à la fin mai 1960 ; alimentation 194,7, chauffage et éclairage 144,6, loyers 148,8 et nettoyage 215,5. Les chiffres du mois précédent ont été repris tels quels pour l'habillement et les « divers » à 223,9 et 167,8.

Les relations commerciales entre la Suisse et l'Égypte. — Selon la Chambre de commerce suisse en Égypte, les exportations de marchandises suisses à destination de l'Égypte, se sont élevées en 1959 à 62,6 millions de francs suisses. Les importations de marchandises égyptiennes en Suisse se sont montées à 23,1 millions de sorte que la balance commerciale présente un excédent de 39,5 millions de francs en faveur de la Suisse soit 6 millions de plus qu'en 1958. Les exportations suisses comprennent surtout des produits pharmaceutiques (17,6 millions), des machines textiles (10,9 millions), et des couleurs d'aniline (11,3 millions). Les produits horlogers ne représentent qu'un montant de 2 millions. Les exportations de coton égyptien à destination de la Suisse ont plus que doublé et ont passé de 11 904 balles en 1958 à 24 073 balles en 1959.

La consommation d'électricité en Suisse. — Du rapport de gestion de l'Union des Centrales Suisses d'Électricité (UCS) pour l'exercice 1959 il ressort que, parallèlement à la situation générale de l'économie, la consommation d'électricité fut de nouveau un peu plus forte en 1959 que l'année précédente. Elle atteignit dans le pays (les chaudières électriques et l'énergie de pompage non comprises) 15 722 millions de kilowattheures (kWh.) pendant l'année hydrographique 1958/1959 (1^{er} octobre 1958 au 30 septembre 1959) contre 15 085 millions de kWh. en 1957/1958. C'est le groupe usages domestiques, artisanat et agriculture qui accuse de nouveau la plus forte augmentation de consommation, soit 6,1 %, alors que l'augmentation de la consommation des chemins de fer a atteint 5,7 %, celle des applications électro-chi-

miques, -métallurgiques et -thermiques 3,1 % et celle de l'industrie générale 1,6 %. Si l'on compare la consommation en 1958/1959 à celle de 1930/1931, on constate que l'augmentation se monte à 511 % dans le groupe des usages domestiques, de l'artisanat et de l'agriculture, à 264 % dans l'industrie (sans les chaudières électriques) et à 136 % dans la traction, pour un accroissement de la consommation globale (sans chaudières électriques ni pompage d'accumulation) de 308 %.

Tout porte à croire que la consommation d'électricité va encore augmenter ces années prochaines : notre industrie marche à plein rendement et l'automatisation, qui entraîne une utilisation plus poussée de l'énergie électrique, fait de nouveaux progrès. Dans l'artisanat et l'agriculture également on emploie toujours plus d'électricité. Dans les ménages elle sert toujours davantage à rendre plus agréable la vie quotidienne et à libérer la ménagère du recours aux domestiques. Or ces besoins ne seront guère influencés par un recul éventuel de la conjoncture, sans parler d'applications toujours nouvelles de l'électricité.

Une belle réalisation horlogère. — Les Ateliers de constructions mécaniques de Vevey ont construit récemment une horloge géante pour le Proche-Orient. Cette pièce mesure 5 m. de diamètre ; elle est équipée de deux aiguilles mesurant l'une 2 m. 30, l'autre 1 m. 80. L'horloge pivotera sur elle-même afin que les heures puissent être lues des quatre points cardinaux. Une horloge-mère, fabriquée par la Société Fawag, à Neuchâtel, contrôle un moteur électrique qui fera mouvoir les aiguilles. Si le moteur tombe en panne, l'horloge-mère continuera de fonctionner. Sitôt le dérangement réparé, les impulsions accumulées remettront automatiquement les aiguilles sur l'heure précise.

Le revenu national en 1959. — D'après une estimation provisoire, le revenu national net de la Suisse pour l'année 1959 s'est élevé à 29,6 milliards de francs (1958 = 28,6 milliards de francs) dont 17,8 milliards de revenus du travail, 5,5 milliards de revenus d'exploitation des indépendants et 6,3 milliards de revenus du capital. L'accroissement du rendement de l'économie nationale de notre pays est du même ordre de grandeur que l'année précédente. Du fait que le niveau des prix a légèrement baissé en 1959, l'augmentation du revenu national réel a été de 4,4 %, contre 1,7 % en 1958 et 3,7 % en 1957.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.

Bulletin : rédaction : R. Steiner ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 33 04
ou 4 34 06 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37. Comptes de
chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 3250.

Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.